



Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)

2 juin 2023

1. La Présidente du Conseil d'administration de l'UNICEF a débuté la réunion conjointe en souhaitant la bienvenue aux membres des Conseils d'administration et a formulé des remarques introductives concernant le sujet à l'ordre du jour : « Des solutions communes en matière de développement et des financements de qualité sont impératifs pour faire face aux crises multiples ». Elle a noté que, malgré l'achèvement de la crise sanitaire mondiale liée à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), la pandémie a entraîné des bouleversements et exacerbé les vulnérabilités, en particulier au sein des populations les plus pauvres. Ces difficultés ont été aggravées par les crises en cours, notamment dans les domaines du climat, de l'alimentation et de la nutrition, et ont contribué à inverser les progrès accomplis en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable. La Présidente a relevé l'accroissement des lacunes en matière de financement du développement et a indiqué que la réunion conjointe des Conseils d'administration constituait une occasion de mettre au point des solutions pour remettre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur la bonne voie, ainsi que d'identifier les moyens d'obtenir un financement de qualité, de maximiser les ressources pour une action unifiée de la part du système de développement des Nations Unies, et d'encourager les États Membres à respecter les engagements pris au titre du Pacte de financement, y compris pour financer l'adaptation aux changements climatiques.
2. Dans ses remarques introductives, le Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a observé que des conflits continuent d'émerger et que les chocs liés au climat gagnent en intensité et en fréquence. Il a attiré l'attention sur l'importance de contribuer aux liens entre l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix et de développement, en particulier pour répondre aux besoins immédiats des populations vulnérables, tout en s'attaquant aux causes profondes de la vulnérabilité, notamment les inégalités de genre et la discrimination, la pauvreté et l'absence de systèmes de responsabilité. Il a souligné que les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les situations d'urgence, qu'elles font face à des inégalités en ce qui concerne la participation économique, et sont exposées à la violence sexuelle et basée sur le genre. La mise en œuvre d'une approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix et de développement offre une occasion précieuse de renforcer la justice en matière d'égalité des genres et de s'assurer que les droits des femmes sont intégrés dans les interventions immédiates et les résultats à long terme. Le Président a insisté sur la nécessité de parvenir à un consensus et d'établir de nouveaux partenariats, d'adopter une approche systémique et de promouvoir un dialogue ouvert ainsi que la création conjointe de solutions. Il a indiqué que des investissements sont indispensables pour élaborer des outils et mener des travaux d'analyse communs, ainsi que pour s'assurer que les points de vue des personnes, notamment des femmes et des filles touchées par une crise, sont pris en compte à chaque étape. Il a conclu en soulignant l'importance de collaborer et d'utiliser une approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix et de développement pour obtenir un impact concret et durable.
3. Dans ses remarques liminaires, la Secrétaire générale adjointe a salué l'engagement actif des organes directeurs pour galvaniser l'action en faveur de solutions communes en matière de développement ainsi que d'un financement stable et de qualité. Elle a indiqué qu'un effort de coordination et la mise à disposition de capacités, y compris de capacités de renfort, de la part des entités du système des Nations Unies sont nécessaires à la mise en œuvre du programme intégré pour la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a affirmé que les organes directeurs jouent un rôle essentiel en assurant la flexibilité de l'empreinte des Nations Unies et en apportant les compétences nécessaires pour répondre à l'évolution des besoins des pays. Elle a déclaré que cela



nécessite des politiques et des outils mieux adaptés pour dispenser des conseils intégrés concernant l'élaboration de politiques, une attention plus ciblée pour accélérer les processus de transition dans certains domaines clés et la mise en commun des ressources des organismes concernés. Elle a mis en exergue l'importance de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable de qualité et fondés sur des données probantes au sein des pays, conformément aux priorités nationales. En outre, la Secrétaire générale adjointe a attiré l'attention sur le rôle fédérateur du système de développement des Nations Unies aux fins de l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable et de leur financement, en particulier par l'intermédiaire des Cadres de financement nationaux intégrés (INFF). Elle a précisé qu'il est essentiel d'augmenter le financement de base du système de développement des Nations Unies pour permettre une programmation intégrée, notamment par l'intermédiaire du Fonds conjoint pour les objectifs de développement durable, qui a contribué à la mise en œuvre de programmes communs visant à appuyer la mise en œuvre des INFF, à mobiliser des ressources supplémentaires et des financements d'amorçage, à élargir l'accès aux services sociaux et à aborder les questions de développement transfrontières, telles que l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe. Elle a indiqué que la liste de contrôle de la réforme du système de développement des Nations Unies avait été diffusée auprès de tous les organes directeurs chargés d'examiner les transformations nécessaires au sein de chaque entité des Nations Unies. Elle a conclu son discours en se déclarant convaincue que travailler ensemble permettrait de trouver des solutions pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030.

4. Réitérant l'importance de la coordination et des solutions conjointes, le Président du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a introduit le sujet en soulignant que faire le point sur les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable permet d'aborder ouvertement des difficultés existantes. Il a affirmé que l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030 nécessite d'élaborer davantage de solutions conjointes. Il a noté que de nombreux pays sont encore aux prises avec les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les plans financier et du développement, tout en faisant face à des conditions météorologiques extrêmes, des crises et des rivalités géopolitiques ayant un impact sur les systèmes commerciaux. Il a déclaré que de nombreux pays ont adopté des mesures de relance pour intervenir face aux crises malgré les difficultés en matière de croissance économique qui limitent leur capacité à générer des revenus. Cela les a conduits se tourner vers le marché de la dette publique pour trouver des solutions, qui sont toutefois assorties de taux d'intérêt élevés, ce qui a compromis encore davantage les capacités financières de ces pays à assurer les services sociaux de base. Le Président a insisté sur le fait que les entités du système des Nations Unies doivent élaborer de manière concertée des solutions intégrées pour atteindre les objectifs de développement, et que les Conseils d'administration doivent veiller à l'application des mandats respectifs de ces entités ainsi qu'à la mise en place des systèmes et des capacités nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des solutions conjointes. Il a conclu en exhortant les États Membres à déterminer le soutien qu'ils sont en mesure d'apporter aux organismes concernés pour s'assurer que ces derniers sont prêts à mettre en œuvre les solutions conjointes, y compris grâce à l'innovation et à la technologie.

5. La Directrice de la politique sociale et de la protection sociale à l'UNICEF a animé une discussion sur les solutions de développement conjointes et le financement de qualité, notamment dans les contextes de crise humanitaire. L'Administrateur du PNUD a évoqué le rôle de la finance dans les contextes de crises multiples, notant que le système des Nations Unies s'efforce de soutenir les pays face aux chocs tout en les aidant à élaborer des stratégies pour gérer les incertitudes. Il a expliqué que les INFF permettent aux Nations Unies d'aider les pays à intervenir rapidement face aux chocs à court terme tout en investissant dans le développement durable : 17 organismes des Nations Unies ont travaillé ensemble ainsi qu'avec d'autres organisations et institutions, notamment dans le cadre du Fonds conjoint pour les objectifs de développement durable, afin d'apporter leur soutien à 86 pays, démontrant ainsi leur capacité à concevoir des interventions conjointes et à mobiliser les ressources et les compétences du système dans son ensemble. L'Administrateur a précisé que la Facilité INFF avait été mise au point en vue de fournir les capacités nécessaires pour mettre en œuvre les INFF dirigés par les pays. Il a insisté sur l'importance de mobiliser le secteur privé pour intégrer les questions et les informations financières liées aux inégalités, et de travailler ensemble pour éclairer les discussions sur le financement des transitions. Il a conclu en disant que l'élaboration de solutions conjointes doit toujours découler de la demande d'un pays.

6. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a souligné l'importance de faire progresser l'égalité des genres en tant que condition préalable et catalyseur de l'accélération des avancées vers la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable. Elle a déclaré que l'égalité des genres doit être placée au cœur des solutions conjointes et que ces solutions doivent être alignées sur les priorités nationales. Elle a évoqué la nécessité de mettre en place davantage de programmes conjoints ambitieux, dotés d'objectifs clairs et mesurables, et réunissant des parties prenantes clés œuvrant de concert pour produire un impact. Les activités de promotion de l'emploi décent pour les femmes soutenues par ONU-Femmes et l'Organisation internationale du Travail, en particulier dans l'économie des soins, illustrent ces efforts. La Directrice exécutive a fait remarquer que près d'un tiers des dépenses de programmation d'ONU-Femmes est consacré aux programmes conjoints. Elle a également déclaré qu'il convient d'allouer des ressources concrètes pour respecter les engagements en faveur de l'égalité des genres, et que les marqueurs de genre, les obligations et les outils de budgétisation sensibles au genre sont importants et doivent être renforcés. Elle a indiqué que 28 des 68 entités du système des Nations Unies utilisent un système de suivi financier tenant compte des questions de genre, et a encouragé les autres organismes à les imiter.
7. Notant que 92 % des cibles liées aux objectifs de développement durable dépendent des infrastructures, le Directeur exécutif de l'UNOPS a souligné l'importance d'une action commune pour soutenir les infrastructures et les marchés publics en vue de lutter contre l'aggravation des crises mondiales. Évoquant l'aspect multidimensionnel des crises, il a insisté sur la nécessité de mener une réflexion systémique et d'élaborer des politiques cohérentes pour combler les lacunes en matière de capacités de mise en œuvre existantes. Il a déclaré que les marchés publics, qui peuvent représenter jusqu'à 22 % du produit intérieur brut d'un pays, constituent un facteur de changement considérable, notamment en ce qui concerne l'emploi, l'égalité des genres et l'action climatique. Il a indiqué que l'UNOPS soutient des projets et des programmes d'autres organismes et gouvernements, en se concentrant sur le renforcement des capacités de mise en œuvre, en alignant les priorités et en influençant la demande de financement.
8. Dans un contexte caractérisé par des besoins croissants et des crises de plus en plus longues et complexes, la Directrice exécutive du PAM a évoqué la difficulté d'atteindre un nombre croissant de personnes souffrant de la faim (jusqu'à 828 millions d'individus dans le monde) alors que le financement est en baisse. Elle a proposé trois solutions pour relever ce double défi : a) intensifier la collaboration dans le cadre du lien entre l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix et de développement, en tirant parti des avantages comparatifs des différents acteurs pour améliorer la résilience des gouvernements et des sociétés face aux conséquences des chocs en matière de sécurité alimentaire et accroître les investissements dans le renforcement des mesures prévisionnelles, de la préparation et des systèmes d'alerte précoce ; b) mobiliser davantage toutes les sources possibles de financement, en augmentant le financement pluriannuel flexible et prévisible, et en élargissant les partenariats avec les institutions financières et le secteur privé ; et c) soutenir les efforts déployés par les gouvernements au niveau national pour mettre fin aux crises humanitaires et promouvoir le développement durable. Elle a également exhorté les États Membres à renforcer leurs engagements financiers pour soutenir la réalisation des objectifs de développement durable en contribuant à leur propre budget national consacré aux activités de développement ou à l'aide publique au développement.
9. S'agissant de l'impact des crises sur la réalisation des objectifs relatifs à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) du FNUAP a attiré l'attention sur la stagnation des progrès globaux en ce qui concerne la réduction de la mortalité maternelle. Elle a précisé que cette situation est liée au manque de services de soins de santé et à leur mauvaise qualité, et qu'elle est exacerbée par les crises humanitaires. Elle a en outre déclaré qu'il est essentiel d'investir dans la santé sexuelle et procréative aux fins du développement durable et de mettre au point des solutions conjointes, car l'amélioration des résultats en matière de santé dépend d'autres facteurs, tels que la protection sociale, les infrastructures routières, l'éducation et l'égalité des genres. Soulignant qu'investir dans la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation permet de sauver des vies et de générer des gains économiques, elle a exhorté les pays à mobiliser les ressources nationales, à investir dans la production d'éléments de preuve et de données, et à intégrer la santé sexuelle et procréative dans les cadres de développement et les stratégies nationales en vue de prévenir la mortalité maternelle et de promouvoir des normes sociales qui permettent aux femmes et aux filles de réaliser leur plein potentiel.



10. La Directrice exécutive adjointe par intérim (Partenariats) de l'UNICEF a mis en exergue l'importance de la protection sociale en tant que moyen de sortir les populations les plus vulnérables de la pauvreté, notamment compte tenu de l'augmentation sans précédent de la pauvreté des enfants et de la pauvreté multidimensionnelle, que ce soit dans les pays à faible revenu ou dans les pays à revenu intermédiaire et élevé. Elle a observé que dans de nombreux pays les revenus avaient diminué pendant la pandémie et que les dépenses publiques consacrées aux services sociaux sont souvent inadéquates, inéquitables et inefficaces. Elle a ensuite exhorté les gouvernements et les donateurs à investir dans des systèmes de protection sociale et des services sociaux résilients face aux changements climatiques et à d'autres chocs. Elle a déclaré que la communauté internationale, y compris les Nations Unies, les institutions financières internationales, le secteur privé et les partenaires de développement, a un rôle crucial à jouer dans l'élargissement de l'accès aux sources de financement dans les contextes fragiles et à faible revenu, et que cela permettrait aux pays d'accroître les dépenses consacrées aux services sociaux. Elle a en outre indiqué qu'il est possible de mettre à profit les efforts de collaboration de la Facilité INFF pour aider à financer le renforcement du capital humain et la transformation verte, et a appelé les acteurs concernés à se rallier dans le cadre de l'initiative liée à l'Accélérateur mondial. Enfin, elle a conclu en affirmant que le fait d'améliorer la vie des enfants permet de transformer l'avenir de la planète.
11. La Directrice de la politique sociale et de la protection sociale à l'UNICEF, chargée d'animer la discussion, a expliqué que les échanges ont permis de mettre en évidence l'étendue de la collaboration dans le cadre du système des Nations Unies, tout en reconnaissant qu'il reste encore beaucoup à faire pour mettre à l'échelle les solutions innovantes et le financement de qualité. Elle a ensuite passé en revue les éléments clés abordés par les intervenants. Elle a souligné l'importance d'améliorer les dépenses sociales et la protection sociale, et de se concentrer sur les populations les plus vulnérables, notamment les enfants vivant dans la pauvreté. Elle a insisté sur la nécessité d'aligner les différentes activités de financement, y compris le financement du développement, de l'action humanitaire et de l'action climatique, afin de favoriser la mise en œuvre de solutions intégrées tout en soutenant le leadership national, et a mis en avant le rôle clé des INFF à l'appui de cet alignement. Elle a indiqué que le système des Nations Unies détient le potentiel de soutenir des approches holistiques qui mobilisent les gouvernements, le secteur public, le secteur privé, la société civile, les travailleurs communautaires et la société. Enfin, elle a insisté sur l'importance d'investir dans les activités de préparation, de travailler dans le cadre du lien entre l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix et de développement, et de renforcer les capacités de mise en œuvre au niveau national afin de traduire les politiques en actions concrètes qui ont un impact réel aux niveaux local et communautaire.
12. Le Directeur général de la Banque mondiale a évoqué la nécessité de renforcer les partenariats et de travailler de manière conjointe pour faire face à des crises multiples qui se chevauchent et pour assurer le développement à long terme. Il a expliqué que la Banque mondiale a lancé la mise en œuvre d'une feuille de route pour réorganiser son modèle opérationnel, et qu'elle cherche à optimiser les solutions de financement destinées aux pays en développement et à améliorer l'efficacité de ses activités dans le cadre des partenariats avec le système des Nations Unies, les pays et d'autres entités afin d'accroître l'impact des ressources disponibles. Il a ensuite présenté des exemples positifs de collaboration entre la Banque mondiale et les entités du système des Nations Unies, que ce soit sur le terrain ou au niveau mondial, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire, l'éducation, les filets de sécurité, l'égalité des genres et la riposte face à la pandémie. Il a insisté sur l'importance de la collaboration en vue de renforcer la résilience à long terme. Enfin, il a conclu en affirmant qu'il est possible d'en faire davantage, notamment d'intensifier les efforts conjoints de plaidoyer en faveur du développement, de mettre à l'échelle les avancées pour atteindre les populations vulnérables et d'améliorer la complémentarité entre les organisations pour assurer le développement à long terme.
13. Dans le cadre d'une série de déclarations reflétant les opinions sur le terrain, le Premier Sous-Secrétaire du Ministère des finances et de la planification du Soudan du Sud a remercié l'équipe de pays des Nations Unies pour son soutien aux activités humanitaires, de développement et de consolidation de la paix. Il a indiqué que l'élaboration de solutions de développement conjointes et un financement de qualité sont importants, d'autant plus que de multiples crises avaient compromis la capacité du Gouvernement à accomplir des progrès vers la réalisation des objectifs de développement. Il a expliqué que les Nations Unies apportent un soutien par le biais de la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui est aligné sur les objectifs nationaux et contribue à ces derniers, ainsi que par l'intermédiaire d'autres initiatives

conjointes de financement et de consolidation de la paix, qui avaient obtenu des résultats positifs. Il a évoqué la mise en œuvre de programmes conjoints qui ont permis de déployer des interventions coordonnées et cohérentes pour relever les défis, notamment dans les domaines de la santé, des estimations démographiques, de l'éducation, de la violence basée sur le genre, de la sécurité alimentaire et de la lutte contre les changements climatiques. Il a fait savoir qu'une stratégie commune de financement est également en cours d'élaboration. Il a en outre appelé les Nations Unies et les partenaires de développement à fournir un financement à long terme non préaffecté pour permettre la mise en œuvre des interventions et consolider les systèmes, et a réitéré l'engagement du Gouvernement à renforcer les partenariats aux fins de la réalisation des objectifs de développement.

14. L'Envoyée du Secrétaire général des Nations Unies pour la Jeunesse a indiqué que le programme en faveur d'une transition juste constitue une priorité essentielle pour les jeunes du monde entier et que la peur du chômage ou le risque que cela représente fait partie de leurs principales préoccupations. Elle a souligné que les transitions justes peuvent permettre la création de 8,4 millions d'emplois supplémentaires pour les jeunes d'ici à 2030 grâce à la mise en œuvre de mesures économiques « vertes » et « bleues ». Elle a expliqué que les jeunes ont demandé l'adoption de technologies éthiques et respectueuses des droits qui tiennent compte des questions liées à l'environnement, ainsi que la création de systèmes de soutien social pour promouvoir les emplois « verts ». Les jeunes souhaitent notamment s'assurer que les transitions justes ne nuisent pas aux communautés les plus vulnérables, en particulier aux jeunes des pays en développement. Elle a insisté sur l'importance de soutenir les actions et les initiatives dirigées par les jeunes en faveur de transitions justes, d'investir dans ces activités et de les mettre à l'échelle. Elle a conclu en mettant en avant les initiatives et les partenariats interorganisations, notamment le Pacte des emplois verts pour les jeunes, et a appelé les États Membres à soutenir davantage la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse.
15. Expliquant que les communautés exclues souffrent de manière disproportionnée pendant les crises, la Directrice exécutive de l'International Budget Partnership a indiqué que le suivi des budgets ainsi que l'amélioration de leur transparence et de la crédibilité de leur mise en œuvre constituent des outils efficaces pour mobiliser les acteurs dans le cadre de l'élaboration de solutions et pour répondre aux besoins des communautés exclues. Elle a fait remarquer que diverses coalitions réunissant des acteurs non traditionnels, des institutions financières, des entités du système des Nations Unies et des décideurs politiques ont le potentiel d'impulser des changements novateurs. Enfin, elle a souligné l'importance de faire évoluer le discours sur le rôle des acteurs de la société civile ainsi que de permettre la participation active de ces derniers, y compris dans la production de données, et de leur accorder une place centrale dans la conception des programmes des Nations Unies et des institutions financières.
16. Le Coordonnateur résident des Nations Unies en Türkiye a déclaré que les réformes des Nations Unies ont permis de renforcer les activités conjointes, en particulier dans le cadre du Fonds conjoint pour les objectifs de développement durable. Il a exhorté les Conseils d'administration à inciter leurs organisations à poursuivre les efforts en faveur de l'amélioration des programmes conjoints. Il a indiqué que certaines difficultés qui entravent les activités conjointes échappent au contrôle des entités des Nations Unies : il s'agit notamment des donateurs dont les enveloppes de financement et les procédures diffèrent dans les domaines humanitaire et du développement, ce qui compromet l'efficacité des efforts dans le cadre du lien entre l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix et de développement. Il a également évoqué la nécessité d'étendre la collaboration et les échanges délibérés avec le secteur privé, conformément aux priorités nationales, étant donné qu'il s'agit d'une source majeure de financement, de création d'emplois et de croissance verte potentielle.
17. Au cours d'un débat interactif entre les États Membres et les directeurs des entités du système des Nations Unies, les délégations ont soulevé les points suivants :
 - Il est nécessaire : a) de mettre davantage l'accent sur l'efficacité des interventions au niveau national, en particulier dans les pays touchés par des crises ; b) de s'assurer que les coordonnateurs résidents et les représentants des organismes dirigent de manière exemplaire les activités des Nations Unies ; et c) de renouveler l'engagement en faveur des mesures de réduction des coûts, afin d'éviter la concurrence. Une délégation a affirmé que les gouvernements nationaux doivent être les moteurs du changement, et qu'ils sont responsables du bien-être de leurs citoyens, de la mise en place d'institutions politiques inclusives et



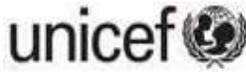
transparentes, et du développement économique. Cette délégation a demandé aux Nations Unies de continuer à promouvoir activement le programme normatif afin de protéger les droits humains, de renforcer la gouvernance et d'encourager des efforts sincères en faveur du développement.

- Si les organismes des Nations Unies ont apporté des contributions positives à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il convient d'intensifier les efforts pour améliorer les conditions de vie des populations, en adoptant une approche de développement à long terme. Une délégation a demandé un financement adéquat, prévisible et stable pour les organismes, et appelé les pays développés à renforcer leur engagement d'aider les pays en développement, y compris les pays à revenu intermédiaire, en particulier en ce qui concerne le transfert de technologies et l'amélioration des infrastructures. Cette délégation a insisté sur le fait que le travail des Nations Unies doit être aligné sur les politiques et les directives nationales, et qu'il convient d'éviter la fragmentation et le chevauchement des efforts des différents organismes.
- Tandis que les pays luttent contre les conséquences de crises et de chocs interdépendants qui mettaient à l'épreuve leur résilience, il s'est avéré nécessaire de renforcer la coopération au niveau mondial pour soutenir les programmes de protection sociale, adapter le système économique mondial, ainsi que mobiliser et fournir le volume de financement nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable. Expliquant que les pays pauvres ayant une faible cote de crédit ne sont pas en mesure d'accéder aux fonds privés à faible coût, une délégation a souligné l'importance de respecter les engagements relatifs à l'aide publique au développement et au financement de l'action climatique, tout en proposant des financements concessionnels et en assurant l'accès des pays en développement aux fonds, en particulier dans les situations d'urgence. Les membres de la délégation ont précisé que tous les instruments de prêt doivent inclure des clauses relatives aux catastrophes et qu'il convient d'envisager l'allègement de la dette plutôt que sa restructuration.
- Les institutions doivent être structurées de manière à mettre en œuvre des solutions tangibles pour relever les défis existants, en conciliant les droits humains et le développement grâce à la créativité et à l'innovation pour lutter contre les vulnérabilités, en particulier face à des crises multiples. Une délégation a attiré l'attention sur l'importance des conversions de dettes pour l'action climatique et l'allocation adéquate des ressources disponibles en vue de soutenir les initiatives en faveur de la réalisation des droits humains des populations laissées pour compte. La délégation a spécifié que les solutions doivent s'appuyer sur les points de vue des communautés les plus vulnérables.
- Les modèles de dépenses doivent évoluer et les investissements doivent être orientés pour atteindre les populations les plus vulnérables en vue d'améliorer l'accès au financement et de permettre une coopération pour le développement plus inclusive. Une délégation a souligné l'importance d'investir dans des systèmes de protection sociale tenant compte des risques afin de lutter contre la pauvreté multidimensionnelle, ainsi que dans les activités en faveur des femmes et des filles et dans des transitions justes. Les membres de la délégation ont également exhorté les entités des Nations Unies à agir de concert pour maximiser l'impact, mais ont averti que le déficit de financement représente un risque important pour la mise en œuvre des interventions prioritaires. D'un autre côté, il a été noté que l'innovation peut contribuer à réduire les coûts.
- La communauté internationale nourrissait l'espoir que le Sommet sur les objectifs de développement durable insufflerait un nouvel élan pour accélérer les progrès vers la réalisation de ces derniers, qui avait accusé du retard. Une délégation a déclaré que les organismes de développement doivent prendre des mesures pour améliorer l'efficacité des actions, en particulier : 1) instaurer des conditions propices au développement et à l'inclusion, en coordonnant les efforts pour cibler les pays en développement ; 2) prendre en compte les points de vue des acteurs nationaux dans le cadre du renforcement des capacités ; 3) promouvoir la réforme de la gouvernance financière au niveau mondial pour s'assurer qu'elle reflète mieux les demandes des pays en développement et que les pays développés respectent leurs engagements en matière de financement du développement et de l'action climatique ; et 4) consolider les partenariats



pour appuyer les initiatives et les actions menées par les États Membres, y compris en renforçant le soutien à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.

- Il convient de mettre l'accent sur la mise en œuvre, en élaborant notamment des feuilles de route aux fins de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en particulier pour améliorer le financement du développement et renforcer les partenariats. Une délégation a exprimé son soutien à la réforme des institutions financières internationales et aux mesures de relance proposées par le Secrétaire général. Les membres de la délégation ont précisé que toutes les actions entreprises par les Nations Unies doivent être alignées sur le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable du pays d'intervention. Ils ont expliqué qu'il convient d'exploiter davantage les possibilités en matière de coopération au niveau régional et ont demandé si le nouveau Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains serait invité à participer aux futures réunions conjointes des Conseils d'administration.
 - Plusieurs délégations ont indiqué qu'il était important de mettre à disposition des ressources non préaffectées et flexibles pour aider les Nations Unies à soutenir les pays en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Une délégation a appelé les États Membres à prendre des engagements au titre du Pacte de financement et a insisté sur la nécessité d'améliorer la faisabilité et d'obtenir des résultats grâce au financement de base, tout en élargissant la base des donateurs, en identifiant de nouvelles sources de financement et en continuant de coopérer de manière innovante, y compris avec des partenaires non traditionnels.
 - Les entités des Nations Unies doivent mieux intégrer les questions relatives à l'égalité des genres dans leur travail, renforcer les synergies pour protéger les droits des femmes et des filles, et promouvoir l'autonomisation des femmes pour leur permettre de participer pleinement, sur un pied d'égalité et de manière constructive à la vie politique, économique, sociale et culturelle. Une délégation a attiré l'attention sur la nécessité d'allouer davantage de ressources financières prévisibles à la promotion de l'égalité des genres, affirmant que celle-ci constitue une priorité transversale, en particulier dans le domaine de la santé, et contribue à renforcer la résilience à long terme.
 - Il est essentiel de promouvoir la mise en œuvre de stratégies holistiques et centrées sur les personnes. Une délégation a déclaré que les actions du système de développement des Nations Unies jouent un rôle crucial pour faire face à l'impact des crises interdépendantes. Les membres de la délégation ont appelé à renforcer davantage les capacités pour promouvoir la mobilisation des ressources nationales et à consolider les mécanismes de promotion de la transparence et de lutte contre la corruption. Ils ont demandé plus de détails sur les stratégies mises au point pour déployer les initiatives avec les ressources allouées à l'ensemble de mesures visant à relancer les objectifs de développement durable, ainsi que sur la mise en œuvre et la coordination des INFF.
 - Le renforcement de la résilience fait partie intégrante du mandat de diverses entités des Nations Unies, car il est essentiel pour assurer l'efficacité et la continuité des résultats dans les contextes humanitaires et de développement. Une délégation a observé que la promotion intégrée de la résilience avait été entravée par le cloisonnement des ressources dans ces deux domaines. Prenant l'exemple du financement des activités de renforcement de la résilience au sein du PAM, les membres de la délégation ont mis l'accent sur la nécessité d'accroître le financement des programmes de renforcement de la résilience à moyen et à long termes.
18. L'Administrateur du PNUD a, quant à lui, précisé que, si les entités des Nations Unies soutiennent les pays dans la mise en œuvre des priorités mondiales, ce sont les pays eux-mêmes et leurs priorités qui doivent constituer le point de départ du travail de ces organismes. Selon lui, le système des Nations Unies ne peut ignorer les violations des droits humains, mais il ne peut pas non plus servir de plateforme principale en la matière. Il a affirmé que le système des coordonnateurs résidents est devenu plus indépendant et plus autonome. Il a ensuite expliqué que différents canaux permettent d'assurer la coordination, en particulier avec les institutions financières internationales et entre les entités des Nations Unies. Il a enfin encouragé les délégations à déterminer si les



lacunes au sein du système des Nations Unies, bien qu'avérées, sont plus importantes que celles susceptibles d'être présentes au sein de chaque gouvernement. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a déclaré qu'il est indispensable de trouver un équilibre entre ce qui est nécessaire et ce qu'il est possible de réaliser. Elle a précisé qu'ONU-Femmes soutient des initiatives qui associent l'autonomisation des femmes, l'action climatique et la technologie. Spécifiant que le programme normatif est essentiel pour ONU-Femmes, elle a insisté sur l'importance d'effectuer des investissements en faveur des femmes et des filles, de mener des activités de plaidoyer afin qu'elles restent au centre des objectifs de développement durable, et de renforcer le financement de base pour favoriser une action flexible et efficace. Elle a également rappelé l'importance des partenariats en vue d'obtenir des résultats. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a déclaré que le cadre de résultats de l'organisation avait été élargi pour garantir une plus grande responsabilité en ce qui concerne les objectifs de développement durable. Il a réitéré l'engagement de l'UNOPS à travailler dans le cadre du lien entre l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix et de développement, et à contribuer aux efforts coordonnés et à l'analyse commune de pays des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne les infrastructures et l'approvisionnement. Le secteur de l'énergie constitue ainsi un exemple concret de domaine où il sera indispensable de mener une action unifiée. La Sous-Directrice exécutive du PAM a déclaré que, si la riposte face aux crises est cruciale, ces efforts sont insuffisants, et que les entités des Nations Unies doivent œuvrer ensemble pour anticiper les crises et réduire les besoins. Elle a insisté sur l'importance d'investir dans la nutrition, de soutenir les filets de sécurité nationaux, notamment par l'intermédiaire de programmes de repas scolaires, ainsi que de renforcer la protection sociale et la résilience face aux chocs récurrents. Elle a également affirmé que l'innovation est essentielle pour améliorer le rapport coût-efficacité et a exprimé son soutien aux appels des États Membres en faveur de l'allègement de la dette, de la mobilisation des ressources nationales et du renforcement des partenariats. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP a ajouté qu'il est impératif de renforcer les capacités, en particulier pour atteindre les populations les plus défavorisées. Elle a souligné l'importance de travailler conjointement pour mettre à profit les innovations d'autres entités et en tirer des enseignements, ainsi que celle de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. La Directrice exécutive adjointe par intérim (Partenariats) de l'UNICEF a attiré l'attention sur l'importance du travail d'équipe, de la collaboration et de la persévérance, notamment pour favoriser une gouvernance efficace, la transparence et la justice, en mettant l'accent sur le programme normatif. Reconnaissant que le service de la dette peut parfois dépasser les investissements combinés des pays dans l'éducation, la santé et la protection sociale, elle a expliqué que l'UNICEF et les autres organismes des Nations Unies n'encouragent pas les gouvernements à atteindre des niveaux d'endettement insoutenables en travaillant avec les institutions financières internationales, mais les aident plutôt, sur demande, à mobiliser, échelonner et utiliser plus efficacement un large éventail de sources de financement. Elle a indiqué que le financement innovant constitue une autre option pour accéder aux fonds, et que plusieurs mécanismes sont en place pour faciliter cette démarche.

19. Le Président du Conseil d'administration du PAM a conclu la réunion en soulignant l'importance de la collaboration pour mettre au point des solutions de développement conjointes et assurer un financement de qualité face aux crises multiples. Il a mis en avant certaines des solutions principales abordées lors de la réunion conjointe, notamment la nécessité d'une protection sociale renforcée, d'une programmation intégrée dans le cadre du lien entre l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix et de développement, ainsi que de l'amélioration de la préparation du système et de sa capacité à intervenir en cas d'urgence. Il a noté que la mise en œuvre de ces solutions nécessiterait d'accroître le financement public de qualité et de débloquer de nouvelles sources de financement, y compris en matière de financement innovant. Il faudrait également renforcer la collaboration à grande échelle, notamment entre les entités des Nations Unies, les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les partenaires de développement internationaux, afin d'éliminer les approches cloisonnées et les doubles emplois et d'aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable, en particulier pour les populations les plus vulnérables. Il a précisé que les gouvernements nationaux assurent la direction des efforts déployés pour atteindre ces objectifs et que le système des Nations Unies doit continuer à renforcer son soutien aux objectifs nationaux, notamment en investissant dans les solutions locales et en consolidant les capacités nationales. Il a conclu en soulignant la nécessité de mettre en œuvre les idées abordées lors de la réunion ainsi que de mettre en commun les solutions et les efforts déployés.